



PROCES VERBAL DE SEANCE

DU 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 avril, le conseil municipal de Deyme étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, le 15 avril 2025 sous la présidence de Monsieur Eric BORRA, Maire ;

Etaient présents :

✓	BORRA Éric, Maire	✓	PERINO Gisèle	✓	MICHAUD Christian	✓	GARDELLE Nadine
✓	BATLLE Alain	Abs	BOUSQUET Michel	Abs	SENTENAC Aurélie	✓	GRISEZ Christelle
Abs	CARRIERE Alexis	✓	COLOMBO Céline	Proc	GUYOT Isabelle	✓	SCHNEIDER Cécile
✓	RIOU Jean-Claude	Proc	LERIN Olivia	Proc	MEGHABBAR Nabile		

Procurations : Isabelle GUYOT à Jean-Claude RIOU, Olivia LERIN à Christelle GRISEZ, Nabile MEGHABBAR à Alain BATLLE

Absents excusés : Isabelle GUYOT, Olivia LERIN et Nabile MEGHABBAR

Absents non excusés : Alexis CARRIERE, Michel BOUSQUET et Aurélie SENTENAC.

Conseillers municipaux : 15	En exercice : 15	Présents : 9	Votants : 12
-----------------------------	------------------	--------------	--------------

A/ Election du secrétaire de séance : Alain BATLLE

Abstention = 0	Contre = 0	Pour = 9
----------------	------------	----------

B/ Approbation du procès-verbal de la séance du 08 AVRIL 2024

Abstention = 0	Contre =	Pour = 9
----------------	----------	----------

Début de la séance : 20H36

N°1 ADHESION A SOLEVAL ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion à Soleval, agence locale de l'énergie et du climat en Sicoval sud-est toulousain, est arrivée à son terme.

Il rappelle que l'ALEC Soleval est une association loi 1901, créée sous l'impulsion du Sicoval et de l'ADEME.

L'ALEC Soleval a pour objet :

- de favoriser et d'entreprendre des actions visant à la l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement,
- d'être un espace d'information pour les particuliers et les collectivités sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Elle a entre autres pour mission l'aide à la décision et en particulier mettre en place un Conseil en Énergie Partagé pour les collectivités adhérentes :

- suivi énergétique des équipements communaux
- accompagnement de projets.

Monsieur le Maire précise que cette convention est d'une durée de trois ans renouvelables et que le montant de la cotisation (calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre de points de comptage) est décidée par l'Assemblée générale annuelle de Soleval.

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- de renouveler son adhésion à Soleval pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier
- d'autoriser M. Le maire à signer tout document afférent à cette adhésion,
- d'inscrire le montant de la cotisation sur le budget communal et ce pour une durée de 3 ans
- d'autoriser dans le cadre de cette convention l'ALEC Soleval à exploiter les données fournies par ENEDIS, GRDF et les fournisseurs d'énergie à des fins de maîtrise de l'énergie pour le patrimoine communal
- de nommer M Alain BATLLE – Adjoint au Maire délégué, comme représentant au sein de Soleval et Mme FERRER Céline – Secrétaire de Mairie comme référent technique

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ *Délibération adoptée*

N°2 ACCEPTATION DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE CLÔTURES ECOLE - Annule et remplace la délibération N° 2025200309 du 20 mars 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal que la société LILLE 31 a omis la valeur de 53 mètres linéaires dans son devis de clôtures validé lors du Conseil Municipal du 03 décembre 2024 – délibération numéro D2024120307. De plus, la société a fait une erreur dans le total du devis présenté en Conseil Municipal du 20/03/2025. Il y a lieu de reprendre une délibération.

Ainsi, afin que l'ensemble de l'école soit clôturé, permettant une sécurisation accrue pour l'ensemble des utilisateurs de ce bâtiment communal, il convient d'étudier le devis de travaux supplémentaires transmis par la société LILLE 31.

Après en avoir délibéré, **le conseil décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis avec la **société LILLE 31** pour un montant de 2 919,23€ HT soit **3 503,08 € TTC**.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à demander une subvention au Président du Conseil Départemental 31, afin d'aider un maximum la commune pour ce type d'investissement
- D'autoriser le Maire à payer la facture au BP 2025 en section investissement, à l'article 2135

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ *Délibération adoptée*

N°3 ACCEPTATION DEVIS TRAVAUX DE CLÔTURES TERRAIN DE TENNIS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a lieu de reprendre les clôtures délimitant le terrain de tennis communal, sur le plateau sportif. Le grillage et les poteaux sont très endommagés et l'ensemble est à déposer puis à reconstruire afin que cet équipement soit optimal pour ces utilisateurs.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées et après étude comparative, le devis de la EURL LILLE-31 est retenu.

Après en avoir délibéré, **le conseil décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis avec la **société LILLE 31** pour un montant de 2 374,17€ HT soit **2 849,00 € TTC**.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à demander une subvention au Président du Conseil Départemental 31, afin d'aider un maximum la commune pour ce type d'investissement
- D'autoriser le Maire à payer la facture au BP 2025 en section investissement, à l'article 212

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ *Délibération adoptée*

N°4 ACCEPTATION DEVIS TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE LA TOITURE DE LA GRANGE FAYARD

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été constaté que la toiture de la Grange Fayard – bâtiment communal situé 30 Route de Pompertuzat est en piteux état.

L'urgence de prévision des travaux a été acté par délibération N°2025012104 du 21 janvier 2025 ; actant ainsi la réalisation de travaux de mise en sécurité de la toiture et réfection de celle-ci dans l'année en cours 2025.

Le montant des travaux a été prévu sur le budget primitif 2025, validé en Conseil Municipal du 08 avril dernier.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées et deux sont venues sur place pour constater l'étendue des dégâts et établir un devis prévisionnel des travaux.

Après étude comparative, le devis de la SAS FONTBAZY est retenu.

Après en avoir délibéré, **le conseil décide à l'unanimité** :

- d'autoriser le Maire à signer le devis avec la société **SAS FONTBAZY**, pour un montant de 10 513,44 € HT soit **12 616,13 € TTC**.
- d'autoriser le Maire à payer la facture au BP 2025 en section fonctionnement, à l'article 615221

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ *Délibération adoptée*

N°5 ACCEPTATION DEVIS RENOVATION MENUISERIES SALLE DES FETES COMMUNALE

Le Maire expose au Conseil Municipal la vétusté avérée des menuiseries du bâtiment communal Salle des Fêtes. Le Maire rappelle aux conseillers qu'il a été procédé au changement des menuiseries dites « ouvrants » en 2024 (délibération n°D2024062502 du 25 juin 2024) et qu'il s'agit ici d'une continuité dans cette optique de rénovation. Il est ainsi proposé de remplacer une partie des menuiseries situées en hauteur du bâtiment et d'améliorer le confort et baisser la consommation énergétique inhérents à cette infrastructure.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées et après étude comparative, le devis de la société FOISSAC FERMETURES est retenu.

Après en avoir délibéré, **le conseil décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis avec la **société FOISSAC FERMETURES** pour un montant de 8 937,00€ HT soit **10 724,40 € TTC**.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à demander une subvention au Président du Conseil Départemental 31, afin d'aider un maximum la commune pour ce type d'investissement
- D'autoriser le Maire à payer la facture au BP 2025 en section investissement, à l'article 2131

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ *Délibération adoptée*

N°6 ACCEPTATION DEVIS TRAVAUX WC PMR SALLE DES FETES

Le Maire expose au Conseil Municipal que les toilettes de la Salle des Fêtes communale ne sont pas accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Il y a lieu de prévoir des travaux de mise en accessibilité. Ainsi, 2 postes sont concernés : des travaux de plomberie et des travaux de maçonnerie sont à prévoir.

Plusieurs sociétés ont été sollicitées sur les 2 postes et après étude comparative ;

- **Sur le poste plomberie** : le devis de la société SARL ENTREPRISE GUILLOUD – PLOMBERIE GUILLOUD est retenu.
- **Sur le poste maçonnerie** : le devis de la société ALTA CONSTRUCTION est retenu.

Après en avoir délibéré, **le conseil décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer :
 - **Pour le poste plomberie** ; le devis avec la **SARL PLOMBERIE GUILLOUD** pour un montant de 2 155,00€ HT soit **2 370,50 € TTC**.
 - **Pour le poste maçonnerie** ; le devis avec la société **ALTA CONSTRUCTION** pour un montant de 1 480,00€ HT soit **1 776,00 € TTC**.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à demander une subvention au Président du Conseil Départemental 31, afin d'aider un maximum la commune pour ce type d'investissement
- D'autoriser le Maire à payer les factures au BP 2025 en section investissement, à l'article 2135

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ *Délibération adoptée*

N°7 ACCEPTATION DEVIS ACQUISITION DE MATERIEL POUR LE PLATEAU SPORTIF

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir du matériel de type agréés sportifs (pour création d'un parcours santé) et des nouvelles structures pour le jardin d'enfants (en remplacement de ceux endommagés et irréparables).

Plusieurs sociétés ont été sollicitées sur les 2 types de matériel et après étude comparative le devis de la société ALEC COLLECTIVITES / KELIAS est retenu.

Après en avoir délibéré, **le conseil décide à l'unanimité** :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis avec la **société ALEC COLLECTIVITES / KELIAS** pour un montant de 7 743,00€ HT soit **9 291,60 € TTC**.
- D'autoriser Monsieur Le Maire à demander une subvention au Président du Conseil Départemental 31, afin d'aider un maximum la commune pour ce type d'investissement
- D'autoriser le Maire à payer les factures au BP 2025 en section investissement, à l'article 2181.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ *Délibération adoptée*

N°8 ACCEPTATION DEVIS ACQUISITION DE PANNEAUX « PARTICIPATION CITOYENNE »

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention « participation citoyenne » a été signée avec les services de gendarmerie compétents jeudi 10 avril dernier.

Il y a lieu de mettre en place les panneaux appropriés à chaque entrée de notre agglomération.

Nous devons donc acquérir 5 panneaux « PARTICIPATION CITOYENNE ».

Plusieurs sociétés ont été sollicitées et après étude comparative le devis de la société SIGNAUX GIROD est retenu.

Plusieurs modèles ont été proposés et le choix s'est porté sur le modèle **rectangulaire** 500/350mm.

Après en avoir délibéré, **le conseil décide à l'unanimité**:

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis avec la **société SIGNAUX GIROD** pour un montant de sur le **modèle rectangulaire** 303,40€ HT soit **364,08 € TTC**.
- D'autoriser le Maire à payer les factures au BP 2025 en section investissement, à l'article 2152.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

➤ *Délibération adoptée*

Questions diverses :

- Rapport de recherche de fuites bâtiment communal 1 Route de Pompertuzat
- Tirage au sort des jurés d'assises 2026 : 3 électeurs tirés au sort.

Fin de séance à 21H08